

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022 - 18 H 30 -

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Mercredi 18 Mai 2022, le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 12 Mai 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémie (à partir de la Question 7), Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie (à partir de la Question 2), Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la totalité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

M. RIQUET Alain : procuration à M. BRULANT Damien

Mme RICHOMME Liliane : procuration à M. BRICOUT Frédéric

Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie

Membres absents excusés :

M. ROUSSEAU Jérémie (jusqu'à la Question 6)

Mme DISDIER Mélanie (à la question 1)

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 DÉCEMBRE 2021**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : Mme DESREUMAUX**

2. FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA CA2C POUR L'ANNÉE 2022

→ Approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 8 758 261,42 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ÉCOLE MATERNELLE FRANÇOISE DOLTO

→ Subvention de 500 € accordée à l'école DOLTO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FSE LYCÉE JACQUARD

→ Subvention de 500 € accordée au FSE du Lycée Jacquard de Caudry.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SYNDICAT DES MARCHÉS DE FRANCE

→ Subvention de 2 570 € accordée au syndicat des marchés de France

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – OFFICE DU COMMERCE CAUDRÉSIEEN

→ Subvention de 25 000 € accordée à l'Office du Commerce Caudrésien

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Mme THUILLEZ et Mme DISDIER ne participant pas au vote
en tant que personnes intéressées**

7. ACTION RÉGION HAUTS-DE-FRANCE – PROGRAMMATION 2022

→ Autorisation accordée pour solliciter les crédits « politiques de la ville » de la Région Hauts-de-France

→ Autorisation accordée pour cofinancer les actions au cas de validation du service instructeur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UNE VOIE DE DESSERTE DE LA ZONE INDUSTRIELLE « VALLÉE D'HÉRIE » - DÉNOMINATION RUE DE PINCZOW

→ Changement de dénomination de la rue d'Inchy-en-Cambrésis en rue de Pinczow

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- Modifications apportées au règlement :
 - Suppression du classement hors concours pendant 2 ans
 - Précision sur l'attribution des mentions spéciales
 - « coup de cœur »
 - « encouragements »
 - Modification dans l'attribution des prix ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AO N°372 SITUÉE 67 RUE ARISTIDE BRIAND (CHEMINÉE) , A LA SOCIÉTÉ VALOCÎME SAS

- Acceptation du principe de changement de locataire (VALOCÎME)
- Acceptation de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 18/05/2027, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, l'emplacement de 20 m² environ sur la parcelle cadastrée AO N°372
- Acceptation du montant de l'indemnité de réservation de 3 000 € (500 € versés à la signature + 500 €/an pendant 5 ans)
- Acceptation d'une avance de loyer d'un montant de 9 000 € (versés à la signature), déductible à hauteur de 750 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans)
- Acceptation à compter du 18/05/2027 d'un loyer annuel de 8 250 € brut (soit 7 500 € Net de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle de 1%
- Autorisation accordé à Monsieur le Maire pour signer la convention à venir avec VALOCÎME ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AO N°372 SITUÉE 67 RUE ARISTIDE BRIAND, A LA SOCIÉTÉ VALOCÎME SAS

- Acceptation du principe de changement de locataire (VALOCÎME)
- Acceptation de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 27/11/2024, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, l'emplacement de 30 m² environ sur la parcelle cadastrée AO N°372
- Acceptation du montant de l'indemnité de réservation de 1 500 € (500 € versés à la signature + 500 €/an pendant 2 ans)
- Acceptation à compter du 27/11/2024 un loyer annuel de 7 500 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle de 1 %
- Autorisation accordé à Monsieur le Maire pour signer la convention à venir avec VALOCÎME ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BH N°54 SITUÉE RD 115 – LIEU-DIT « GRAND CHAMP », A LA SOCIÉTÉ VALOCÎME SAS

→ Acceptation du principe de changement de locataire (VALOCÎME)

→ Acceptation de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 01/08/2027, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, l'emplacement de 28 m² environ sur la parcelle cadastrée BH N°54

→ Acceptation du montant de l'indemnité de réservation de 1 200 € (200 € versés à la signature + 200 €/an pendant 5 ans)

→ Acceptation d'une avance de loyer d'un montant de 9 000 € (versés à la signature), déductible à hauteur de 750 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans)

→ Acceptation à compter du 01/08/2027 un loyer annuel de 7 000 € brut (soit 6 250 € Net de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle de 1%

→ Autorisation accordé à Monsieur le Maire pour signer la convention à venir avec VALOCÎME ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES AS N°482 ET AS N°483 (ANTENNE INFRACOS), SITUÉES BASILIQUE SAINTE-MAXELLENDÉ - RUE ROGER SALENGRO, A LA SOCIÉTÉ VALOCÎME SAS

→ Acceptation du principe de changement de locataire (VALOCÎME)

→ Acceptation de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 21/12/2030, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, l'emplacement de 20 m² environ sur la parcelle cadastrée AS N°482 et AS n°483

→ Acceptation du montant de l'indemnité de réservation de 4 500 € (500 € versés à la signature + 500 €/an pendant 8 ans)

→ Acceptation à compter du 21/12/2030 un loyer annuel de 7 500 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle de 1 %

→ Autorisation accordé à Monsieur le Maire pour signer la convention à venir avec VALOCÎME ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES AS N°482 ET AS N°483 (ANTENNE ORANGE/TOTEM), SITUÉES BASILIQUE SAINTE-MAXELLENDÉ - RUE ROGER SALENGRO, A LA SOCIÉTÉ VALOCÎME SAS

→ Acceptation du principe de changement de locataire (VALOCÎME)

→ Acceptation de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 12/12/2030, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, l'emplacement de 20 m² environ sur la parcelle cadastrée AS N°482 et AS n°483

→ Acceptation du montant de l'indemnité de réservation de 1 800 € (200 € versés à la signature + 200 €/an pendant 8 ans)

→ Acceptation à compter du 12/12/2030 un loyer annuel de 6 500 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle de 1 %

→ Autorisation accordé à Monsieur le Maire pour signer la convention à venir avec VALOCÎME ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À L'ÉGARD DE MONSIEUR LE MAIRE

→ Accord pour octroyer à Monsieur Frédéric BRICOUT, en sa qualité de Maire de CAUDRY, la protection fonctionnelle de la commune, dans le cadre de la procédure qu'il a engagée à l'encontre de Monsieur LAMAND.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote

16. PERSONNEL MUNICIPAL – CRÉATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL COMMUN A LA VILLE DE CAUDRY, A LA CAISSE DES ECOLES ET AU CCAS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. PERSONNEL MUNICIPAL – COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL COMMUN A LA VILLE DE CAUDRY, LA CAISSE DES ÉCOLES ET LE CCAS

Pour la formation spécialisée instituée au sein du Comité Social Territorial :

→ Fixation du nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : cinq (et un nombre égal de suppléants)

→ Fixation du nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : cinq (et un nombre égal de suppléants)

→ Autorisation du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PERSONNEL MUNICIPAL – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT AU RESPONSABLE DES ATELIERS MUNICIPAUX

→ Recrutement d'un poste d'Adjoint au Responsable des Ateliers municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTES

→ Création :

- d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe

- d'un poste de Technicien (ouvert au recrutement d'un agent contractuel)

- d'un poste d'Adjoint technique

→ Approbation du tableau des effectifs mis en application au 1^{er} juin 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DES INDEMNITES HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

→ Mis à jour des cadres d'emplois et grades des agents bénéficiaires des indemnités horaire pour travaux supplémentaires (IHTS). Le reste de la délibération du Conseil Municipal du 18 Octobre 2002 demeure inchangé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. PERSONNEL COMMUNAL – DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

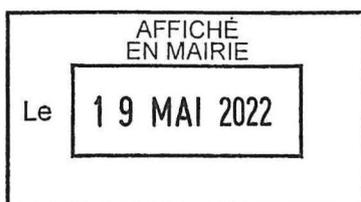
→ Création de 12 postes à temps complet ou non complet dans les grades d'Adjoint Technique et d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de quatre mois allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFO 1 : ADACI – Action d'insertion « Régie cadre de Vie » : Compte de résultat réalisé et rapport d'activité 2021

→ 66 % de sorties pour emploi ou formation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.



Le Maire,

Frédéric Bricout
Frédéric BRICOUT